



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Trentième session

Istanbul, Turquie, 24 – 27 janvier 2006

**QUESTIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET
AUTONOME**

I. INTRODUCTION

1. À sa vingt-deuxième session (octobre 1997), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a amendé son acte constitutif, incluant notamment l'établissement d'un budget autonome approvisionné par les Membres de la CGPM. Le budget autonome est entré en vigueur le 29 avril 2004 en qui concerne chacun des Membres ayant accepté les amendements¹. À sa session extraordinaire de juillet 2004, la Commission a adopté le montant du budget autonome pour l'année 2005 et prévu les dépenses à inscrire dans les principaux chapitres de ce budget².

2. Le présent document, complété par les notes figurant en annexe, fait le point sur la situation concernant l'acceptation des amendements relatifs au budget autonome et le paiement des contributions par les Membres en 2005. Il apporte aussi des précisions sur la question des dépenses effectuées ou engagées (rapport financier) et récapitule les activités entreprises dans le cadre de l'administration du Secrétariat (rapport administratif).

**II. SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES
AU BUDGET AUTONOME EN 2005**

Budget autonome: état d'avancement

3. À la date où le présent document a été établi, dix-neuf Membres avaient déposé leur instrument d'acceptation, y compris l'Algérie et le Liban en 2005 (annexe 1). Les Membres qui ne l'ont pas encore déposé sont la Bulgarie, l'Égypte, Israël, le Maroc et la Syrie.

¹ L'article X (2) de l'Accord portant création de la CGPM stipule également que les droits et obligations de tout Membre de la Commission qui n'a pas accepté un amendement entraînant des obligations supplémentaires continuent à être régis par les dispositions de l'Accord en vigueur avant l'adoption de l'amendement.

² Conformément au deuxième règlement financier de la CGPM, la période financière est d'un an calendaire.

4. Il convient de rappeler qu'à sa vingt-huitième session (2003), la Commission a été informée que l'Égypte, le Maroc et la Syrie prévoyaient de conclure leurs processus de ratification respectifs³. À sa session extraordinaire, la Commission a noté que le Maroc avait ratifié l'Accord⁴. Fin 2005, le Secrétariat a été informé de façon non officielle que le processus de ratification interne était bien avancé en Égypte et en Syrie et qu'Israël envisageait la possibilité d'une ratification.

Situation en ce qui concerne les contributions au budget autonome en 2005

5. En juillet 2004, la Commission a adopté le budget global de 2005 d'un montant de 881 440 dollars EU. La part revenant au budget autonome s'élevait à 764 940 dollars EU⁵, le solde de 13 pour cent correspondant à la contribution du Programme ordinaire de la FAO au budget global. La Commission est convenue ensuite que les dépenses devaient aller prioritairement à la réalisation des activités de base et au renforcement du Secrétariat⁶.

6. En novembre 2004⁷, le Secrétariat a envoyé, par la voie diplomatique, une lettre d'appel de fonds aux Membres qui avaient déjà déposé leur instrument d'acceptation, et fin mars, à l'Algérie et au Liban, dès réception de leurs instruments. Une lettre circulaire rappelant les obligations financières a été envoyée début juillet à tous les Membres ayant participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif⁸ en février 2005. Le Secrétariat a régulièrement relancé les Membres dont les contributions n'avaient pas été régularisées au 21 décembre.

7. En 2005, le paiement des contributions versées par les Membres a été irrégulier. À la fin du premier trimestre de 2005, il ne couvrait que 14 pour cent du budget, contre 25 pour cent à la fin du deuxième trimestre et 75 pour cent fin décembre (soit 573 975,55 dollars EU). Seuls quatorze des vingt-trois membres⁹ censés payer leurs contributions s'étaient exécutés. Parmi les Membres qui n'avaient pas encore déposé leurs instruments d'acceptation mais qui avaient participé en février au vote pour la sélection du secrétaire exécutif, aucun n'avait payé sa contribution. Des précisions sur la situation des contributions au 21 décembre 2005 figurent en annexe 3. Un solde existe au profit de la Tunisie (1115,50 dollars EU). Certains Membres ont payé la quasi-totalité de leurs contributions, mais restent redevables des frais imputables aux virements bancaires. En conséquence, l'Albanie, la France, la Grèce, Malte, la Slovénie et l'Espagne doivent entre 5 et 13 dollars EU au titre de l'année fiscale 2005.

³ Paragraphe 49 du rapport de la vingt-huitième session.

⁴ Paragraphe 16 du rapport de la session extraordinaire.

⁵ Par souci de clarté, l'annexe G du rapport de la Session extraordinaire figure en annexe 4 du présent document. Il convient de noter le caractère hypothétique des prévisions concernant le budget autonome, qui supposent que tous les membres auront déposé leurs instruments d'acceptation du budget autonome au 1^{er} janvier 2005.

⁶ Paragraphe 28 du rapport.

⁷ Conformément au règlement financier: les contributions sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire visée concernant les contributions annuelles au budget autonome, ou dans les premiers jours de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. Il convient de noter le caractère hypothétique des prévisions concernant le budget autonome, qui supposent que tous les membres auront déposé leurs instruments d'acceptation du budget autonome au 1^{er} janvier 2005.

⁸ A sa vingt-cinquième session (février 2005), la Commission a décidé qu'à titre de mesure exceptionnelle applicable uniquement à la question de la sélection de son Secrétaire exécutif, et sans que cette décision ne crée de précédent en aucune façon, tous les membres pourraient voter « étant entendu que tous les membres qui n'ont pas encore déposé leur instrument d'acceptation des amendements impliquant de nouvelles obligations le feraient avant la fin de l'année et qu'ils contribueraient au budget 2005, puisque l'ensemble des coûts liés au poste de Secrétaire exécutif étaient à la charge du budget autonome. » Conformément à cette décision, tous les États membres de la CGPM ont participé au vote.

⁹ Les vingt-trois Membres qui ont déposé leurs instruments et/ou ont participé à la sélection du Secrétaire.

8. Ces manquements ont créé une situation financière inconfortable et compliqué le processus d'allocation des fonds. Cette situation n'a pu être redressée partiellement que grâce au soutien du Département des pêches de la FAO. À mi-chemin de l'exercice, des dépenses importantes ont pu être engagées au titre du budget autonome, notamment les salaires du personnel, ce qui a permis également de lancer dans de bonnes conditions la procédure de sélection du Secrétaire exécutif adjoint.

Paiement et usage des arriérés de contributions

9. Au 21 décembre 2005, le cumul des arriérés de contributions¹⁰ s'élevait à 159 382,45 dollars EU. Cette situation soulève la question du paiement et de l'utilisation des arriérés. À cet égard, il convient de rappeler que, selon l'article IV (3), « *toute dépense non réglée de l'année antérieure sera annulée ou, si l'engagement de dépense reste une charge à payer, elle sera transférée aux dépenses de l'année en cours* ». Par ailleurs, l'article V (1) prévoit que, dans l'attente des contributions annuelles, le Secrétaire est autorisé à financer les dépenses inscrites au budget au moyen du solde non engagé du budget autonome. Enfin, l'article V (3) énonce qu'« *au 1^{er} janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année* ».

10. Considérant que le budget autonome de 2005 était le premier de cette nature, on peut supposer que certains Membres auront encore besoin d'adapter leurs procédures internes en 2006 pour être en mesure de payer leurs contributions dans les délais requis. La question des arriérés ou des impayés doit donc être abordée, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires. La Commission pourrait envisager, par exemple, d'utiliser des arriérés de contributions pour constituer un fonds de roulement pouvant servir de réserve.

11. Il faudrait également s'assurer dans l'avenir que la demande de paiement parvienne à l'autorité compétente de chaque membre, et obtenir la confirmation que les contributions payées sont affectées au compte de la FAO prévu à cet effet. Il est donc suggéré que les chefs de délégation transmettent une copie de l'ordre de virement au Secrétariat afin que les fonds puissent être affectés sans erreur au fonds fiduciaire de la CGPM.

III. RAPPORT FINANCIER

Dépenses budgétaires en 2005

12. Les dépenses engagées au titre de la part de la FAO du budget global de la Commission, qui s'élevaient, selon les prévisions¹¹ à 116 500 dollars EU, ne sont pas examinées dans le présent rapport. Ces dépenses, cependant, ont été deux fois supérieures à celles prévues, se situant entre 230 000 et 250 000 dollars EU, ce qui représente de 40 à 44 pour cent du budget autonome réel. Cette augmentation tient essentiellement au fait que le Programme ordinaire de la FAO a couvert la plupart des frais imputables au Secrétariat jusqu'en juillet 2005, y compris le salaire (au niveau P5) du Secrétaire, l'équivalent de trois mois de salaire d'un architecte de la FAO, et douze mois de salaire d'une secrétaire/dactylographe à temps partiel, sans oublier les coûts d'un appui technique plus important que prévu.

¹⁰ À l'exclusion d'Israël qui n'était pas formellement engagé.

¹¹ Annexe G du rapport de la Session extraordinaire (Malte, 2004).

13. Le tableau 1 ci-dessous fournit un aperçu de la situation du budget autonome jusqu'à fin janvier 2006. La prévision initiale établie lors de la session extraordinaire de 2004 a été ajustée, excluant le (seul) Membre qui n'avait pas d'obligation formelle à l'égard du budget autonome. Les différents chapitres budgétaires sont présentés de manière synthétique selon la méthode standard d'allocations par rubrique budgétaire des fonds fiduciaires Oracle/FAO. Le budget présenté est le budget réel, c'est-à-dire les recettes provenant des contributions des Membres. Les dépenses totales sont réparties entre les dépenses réglées pour 2005 et celles engagées jusqu'au 31 janvier¹². La différence entre les recettes totales et les dépenses totales se traduit par un solde positif total s'élevant à 243 743 dollars EU, soit 42,5 pour cent des recettes réelles.

¹² 13 mois (du 1er janvier 2005 au 31 janvier 2006)

BUDGET AUTONOME	Prévision initiale	Prévision ajustée		Budget réel	Dépenses en 2005	Engagements à compter de janvier 2006	Dépenses + Engagements	Solde	Dépenses/Budget (%)
Recettes	764 940	733 360							
Contributions des membres	-	-		573975					
Autres (à l'exclusion de la contribution de la FAO)	0	0		0					
Recettes totales	764940	733360		573975					
			Facteur d'allocation						
Salaires des administrateurs	275000	263647	36,0%	206347	132452	30000	162452	43895	78,7%
Salaires des services généraux	82000	78615	10,7%	61529	967	4500	5467	56062	8,9%
Consultants	-	-	0,0%	-	2668	3300	5968	-5968	∞
Contrats	30000	28761	3,9%	22511	8786	750	9536	12975	42,4%
Voyages	36000	34514	4,7%	27013	37386	22607	59993	-32980	222,1%
Formation (spécialiste du SIPAM)	30000	28761	3,9%	22511	-	2000	2000	20511	8,9%
Dépenses de fonctionnement (incluant les réunions)	254000	243514	33,2%	190590	35	40	75	190515	0,0%
Frais généraux	10000	9587	1,3%	7504	2323	1000	3323	4181	44,3%
Matériel	-	-	0,0%	-	2407	3000	5407	-5407	∞
Couverture arrière (incluant mes publications, l'interprétation)	15000	14381	2,0%	11255	30601	31190	61791	-50536	∞
TOTAL	732000	701780	95,7%	549258	217625	98387	316012	233247	57,5%
Autres	-	-	0,0%	-	-	-	-	0	0,0%
Frais de services de la FAO	32940	31580	4,5%	24717	9793	4427	14221	10496	57,5%
GRAND TOTAL			4,5%	573975	227418	102814	330232	243743	57,5%

14. En ce qui concerne la liquidation des dépenses budgétaires sur la période, il convient de noter que près de 88 pour cent des dépenses liées à la rémunération du personnel ont été engagées (à l'exclusion de 5 mois d'un administrateur et de six mois d'un agent des services généraux fournis par la FAO). Par ailleurs, le Secrétariat a fait appel à des prestations de conseil (experts, etc.) pour préparer des documents d'information ou de synthèse, et utilisé de l'assistance temporaire (services d'édition) pour des réunions importantes (par exemple sur les unités opérationnelles). Cette ligne budgétaire apparaît donc en négatif. Les provisions pour les voyages se sont avérées insuffisantes, ainsi que le budget prévu pour les publications. Le montant de 67 000 dollars EU prévu pour les dépenses concernant les projets de relance du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) n'a pratiquement pas été employé à cause des retards enregistrés dans le recrutement du personnel et la mise en œuvre planifiée. Les coûts relatifs aux dépenses prévues pour le spécialiste du SIPAM ont été transférés à la rubrique Formation, les premières dépenses n'étant engagées qu'en janvier seulement. Les dépenses d'équipement n'ont pas été inscrites au budget car elles pourraient être prises en charge par le « pays hôte ». Cependant, le contrat concernant le site du serveur du SIPAM a été renouvelé et deux ordinateurs portables ont été acquis. Des précisions et des observations, ainsi que des explications sur les transferts entre lignes budgétaires et les détachements divers sont fournies dans les chapitres et les sous-chapitres de l'annexe 3.

IV. RAPPORT ADMINISTRATIF

Recommandations contraignantes pour la CGPM adoptées en 2005

15. Le 4 mai 2005, le Secrétariat a officiellement transmis aux Membres et aux organisations intergouvernementales partenaires les textes des Recommandations adoptées lors de la vingt-neuvième session de la Commission. Ces textes ont également été publiés dans le rapport de la session et peuvent être consultés sur le site web de la CGPM.

16. La période de six mois suivant la transmission des recommandations adoptées par la Commission s'étant achevée, et aucune objection officielle les concernant n'ayant été présentée, les recommandations susmentionnées sont entrées en vigueur le 5 septembre 2005 conformément à l'article V de la CGPM. Le jour suivant, les Membres ont été informés de l'entrée en vigueur de ces recommandations.

17. Se référant spécifiquement à la recommandation de la CGPM 2005/2 et en s'appuyant sur le projet MedFisis, le Secrétariat a établi la structure formelle de la base de données concernant le registre des navires de pêche et défini les modalités de saisie et de traitement des données. En décembre 2005, seule l'Espagne avait envoyé les données correspondantes au Secrétariat de la CGPM.

Recrutement du personnel du Secrétariat

18. Par une lettre datée du 6 mai 2005, le Président de la CGPM a proposé au Directeur général de la FAO que le Secrétaire exécutif soit officiellement nommé et que la date de prise d'effet soit fixée au 1er juillet 2005. Les Membres ont été informés le 7 juillet.

19. Conformément à la procédure adoptée¹³, l'annonce de vacance de poste de Secrétaire adjoint/Conseiller en gestion des pêches a été publiée le 19 mai 2005 et les Membres en ont été informés en bonne et due forme. Le comité de sélection, comprenant les présidents de la CGPM et de la CSC, le premier vice-président de la CAQ, le Secrétaire exécutif et trois hauts fonctionnaires

¹³ Paragraphes 56-59 du rapport cité.

de la FAO, s'est réuni le 5 août au Siège de la FAO afin de passer en revue les candidatures. M. Abdellah Srour (Maroc) a été élu Secrétaire exécutif adjoint de la CGPM. Le poste a été ouvert le 27 mai. Conformément au paragraphe 59 du rapport de la vingt-neuvième session, la nomination de M. Srour a pris officiellement effet le 15 octobre.

20. Des problèmes de budget et de locaux ont repoussé jusqu'en décembre le recrutement d'une secrétaire/dactylographe (temporaire). Le Département des pêches de la FAO a résolu une partie du problème en détachant une secrétaire, à temps partiel, auprès du Secrétariat de la CGPM. La procédure de sélection pour le recrutement d'une personne à temps plein a été lancée.

21. Compte tenu du contexte budgétaire particulier, notamment la limitation des dépenses, l'embauche d'un assistant finance/administration a été considérée comme prématurée. Il est conseillé de procéder à cette embauche en 2006.

22. Comme décidé par la Commission en juillet 2004¹⁴, le poste de biostatisticien relevant du Secrétariat est resté gelé et le projet MedFisis de la FAO a fait de son mieux pour prendre en charge partiellement les fonctions correspondantes (voir le document GFCM/XXX/30/Inf. 15). Cependant, les décisions prises par la Commission en février 2005 concernant le registre des navires de pêche de la CGPM et la priorité accordée par le Comité scientifique consultatif lors de sa huitième session à la mise en place de bases de données et du système d'information de la CGPM¹⁵ montrent qu'il est urgent de recruter en 2006 un analyste-système pour les besoins de Secrétariat de la CGPM (voir le mandat dans le document GFCM/XXX/2006/7).

23. En ce qui concerne les activités liées à l'agriculture, et conformément à la décision de la Commission¹⁶, les fonds ont été consacrés en priorité au renforcement du SIPAM et au rétablissement du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée. En outre, le Secrétariat a fait partiellement appel à des services de conseil pour compenser le gel du poste d'expert en aquaculture. Suite à la huitième réunion annuelle du SIPAM qui s'est tenue en juin 2005 et au cours de laquelle la mise en oeuvre du programme de rétablissement du SIPAM (voir le document GFCM/XXX/2006/Inf.13) a été adoptée, le Secrétariat a publié en juillet 2005 sur l'Internet un avis de vacance de poste de consultant. Le processus de sélection a été retardé parce qu'il s'est avéré difficile d'identifier des candidats ayant le profil requis pour le poste d'expert dans les domaines de la communication et de l'information. Il a donc été nécessaire de repousser la date limite de dépôt des candidatures. Un certain nombre de candidats ont été présélectionnés et convoqués à des entretiens. Il a été décidé ensuite de créer une équipe de consultants composée d'un expert en communication et d'un programmeur web, d'un spécialiste en aquaculture (fourni par l'Italie) recruté au titre du Programme de chercheurs invités de la FAO et du concepteur du système SIPAM de la FAO. Cette équipe, responsable de la mise en oeuvre du programme de rétablissement, intervient sous la supervision technique du projet MedFisis.

Réunions intersessions de la CGPM et réunions auxquelles le Secrétariat était représenté

24. Le Secrétariat a activement contribué pendant la période intersessions à la préparation et au déroulement de seize réunions des Comités de la CGPM et de leurs organes subsidiaires, de la réunion du groupe de sélection du Secrétaire exécutif adjoint, de la treizième session de la Commission ainsi que des réunions liées au siège de la CGPM. Une réunion du CSC et deux réunions des organes subsidiaires du CAQ ont été repoussées au début de 2006. Le Secrétariat a également participé à vingt réunions d'organisations partenaires, y compris des réunions portant sur les projets régionaux de la FAO. La liste de ces réunions figure en annexe 4.

¹⁴ Paragraphe 29 du rapport cité.

¹⁵ Voir GFCM/XXX/30/Inf.5, paragraphes 84 et 89.

¹⁶ Paragraphes 29 et 36 du rapport de la session extraordinaire et paragraphe 88 du rapport de la vingt-neuvième session.

Publications

25. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a publié huit documents administratifs et techniques. Il a également préparé, en vue de leur édition et de leur publication, des projets de documents supplémentaires, auxquels devraient s'ajouter sept rapports rédigés par les quatre sous-comités du CSC, qui ne seront pas publiés. La liste des vingt publications, qu'elles soient produites ou en préparation, figure en annexe 5.

Questions liées au fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission

Comité de l'aquaculture (CAQ)

26. Les Membres ont été dûment notifiés de la nomination de Mme Mariam Moussa (Égypte) à la présidence du Comité faisant suite à la démission du Président du CAQ annoncée à la vingt-neuvième session de la CGPM. Conformément aux recommandations formulées lors de la réunion d'experts sur l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture (mars 2004), entérinées ultérieurement par le CAQ¹⁷ et la CGPM, il a été décidé de prendre les mesures suivantes:

En ce qui concerne le SIPAM:

- Le Comité de coordination du SIPAM a été dissous et ses fonctions ont été reprises par le centre régional du SIPAM, en coopération étroite avec le Secrétariat.
- Par une lettre datée du 17 août 2005 suivie de rappels, les Membres de la CGPM participant au SIPAM ont été invités à communiquer ou à confirmer le nom de leurs coordinateurs nationaux respectifs pour le SIPAM, sachant que le mandat approuvé par la Commission prévoit que les Membres doivent fournir un appui financier et institutionnel aux coordinateurs nationaux pour qu'ils puissent exercer leur fonction. En décembre, onze Membres du SIPAM sur seize avaient répondu positivement.
- La base de données du SIPAM exploitée par le centre régional a été transférée administrativement et intégrée à la base de données et au système d'information de la CGPM, c'est-à-dire sous la responsabilité du Secrétariat de la CGPM. En conséquence, la gestion du fonds fiduciaire (TEMP/INT/858/MUL - Assistance au SIPAM) financé par le gouvernement tunisien pour appuyer le centre régional a été transférée du Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture (FIRI) au Secrétaire exécutif.

En ce qui concerne le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée:

- Conformément à la demande du CAQ et à la décision de la CGPM, le Secrétariat a préparé un projet de mandat pour le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée sur la base des résultats de la réunion d'experts portant sur le rétablissement de ce réseau (document GFCM/XXX/2006/2 et Inf.17). Il est suggéré que ce réseau soit rétabli sous la forme d'un organe subsidiaire du CAQ, par exemple un groupe de travail ou un groupe de travail permanent, et qu'il reprenne ses activités en 2006.

En ce qui concerne le TECAM et le SELAM:

- Le Secrétariat a échangé des courriers en août avec le CIHEAM/IAMZ et participé en décembre à la réunion du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture afin de connaître la meilleure façon de structurer une collaboration future¹⁸. Il a été convenu que ces deux entités n'avaient plus besoin de travailler dans le cadre du réseau actuel et du coordinateur institutionnel s'y rattachant (CIHEAM/IAMZ) et que les réunions du comité de

¹⁷ Paragraphes 55-57 du rapport de la quatrième session (Document GFCM/XXX/30/Inf.6).

¹⁸ Conformément au paragraphe 87 du rapport de la vingt-neuvième session (Document GFCM/XXX/30/Inf.4).

coordination TECAM/SELAM pouvaient être supprimées. Le TECAM et le SELAM pourraient fusionner et prendre la forme d'un organe subsidiaire mixte du CAQ, par exemple un groupe de travail ou un groupe de travail permanent sur l'industrialisation et la commercialisation de l'aquaculture (voir le document GFCM/XXX/2006/4).

- Parallèlement, le CIHEAM-IAMZ devrait être considéré comme le premier partenaire de formation de la CGPM pour ce qui est des cours spécialisés de courte durée, des séminaires et de deux programmes « Master » permanents concernant l'aquaculture (soutien au CAQ) et la pêche (soutien au CSC). Un protocole d'accord en bonne et due forme entre la CGPM et le CIHEAM permettrait de préciser les conditions, y compris les conséquences financières, d'un tel partenariat renouvelé. Malgré ce qui précède, le CIHEAM a réitéré son engagement à poursuivre sa coopération avec les organes subsidiaires du CAQ, notamment le Réseau sur l'environnement et l'aquaculture.

Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

27. Conformément à la demande de la Commission¹⁹, le Secrétariat, au nom de la présidence de la CGPM, a diffusé au début novembre un projet de mandat élargissant celui du Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques. Il a ensuite présenté cette proposition à la session plénière de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) tenue fin novembre, ainsi qu'une proposition du CSC²⁰ recommandant l'organisation en 2006 d'une réunion du groupe de travail mixte portant sur l'espadon. Ces deux propositions ont été considérées comme prématurées.

Siège de la Commission

28. Un échange de lettres a eu lieu entre la FAO et le gouvernement italien portant sur l'extension des dispositions de l'Accord sur le siège conclu à Washington le 31 octobre 1950 au nouveau siège de la CGPM, y compris celles de l'accord supplémentaire du 16 octobre 1992 tel qu'amendé.

29. Le service des infrastructures et de la gestion des installations de la FAO et les services nationaux équivalents ont travaillé conjointement à la mise au point du projet et dressé la liste des travaux nécessaires à l'installation du nouveau siège de la Commission. En vue de répondre aux besoins minimaux de la Commission, les coûts correspondant à la restructuration, à la remise en état, à l'aménagement des locaux et au matériel nécessaire ont été évalués, ainsi que les coûts de fonctionnement, y compris les charges collectives et l'entretien. La version préliminaire du projet a été évaluée au cours de plusieurs réunions tenues au milieu de 2005 auxquelles ont participé diverses administrations nationales impliquées dans les travaux de réaménagement du nouveau siège. Les autorités italiennes ont finalement approuvé le projet de rénovation du « Palazzo Blumensthal » fin septembre 2005.

30. Le nouveau siège, situé au 1 de la Via Vittoria Colonna, occupe près de 690 mètres carrés et peut s'adapter aux besoins des différents organes subsidiaires de la Commission. Compte tenu de son état actuel, le nouveau siège ne sera pas occupé immédiatement. Le Secrétariat pourra vraisemblablement emménager dans ses nouveaux locaux six mois après le début des travaux.

¹⁹ Paragraphe 55 du rapport de la vingt-neuvième session.

²⁰ Paragraphe 21 du rapport de la huitième session (Document GFCM/XXX/2006/Inf.5).

Autres

Visibilité des réalisations de la CGPM

31. Le Secrétariat a également poursuivi ses efforts pour renforcer la visibilité des activités de la Commission. Une nouvelle présentation du site web de la CGPM est en cours de réalisation avec l'aide de l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches de la FAO, et des annonces de presse sur des questions importantes relatives aux pêches pour la Méditerranée ont été diffusées.

Pêcheries de la mer Noire

32. À sa vingt-huitième session, la Commission a pris note²¹ des efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la coopération avec les états riverains de la mer Noire, notamment par le biais du Projet de remise en état de l'écosystème de la mer Noire. Conformément à la demande de la Commission²², une réunion, conjointement organisée par le groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks du CSC et le Projet de remise en état de l'écosystème de la mer Noire aura lieu début 2006, incluant la participation de chercheurs de l'ensemble des pays riverains de la mer Noire. En outre, lors de la vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) tenue en mars 2005, des contacts informels ont été renoués avec des représentants de la Fédération de Russie en vue d'une adhésion possible à la CGPM. De même, des contacts ont été établis avec la Géorgie lors de la mise en œuvre d'un projet de la FAO concernant la planification de l'aquaculture et de la pêche dans ce pays. En mai 2005, dans une lettre adressée à la FAO, le directeur des pêches de la Géorgie a exprimé son intérêt pour le processus d'adhésion à la CGPM et demandé des informations sur les conditions et les avantages de l'adhésion. La charge de travail de la seconde moitié de 2005 n'a pas permis au Secrétariat d'effectuer le voyage prévu²³ de promotion de la CGPM dans les pays de la région nord de la mer Noire.

Projet de recueil des recommandations de la CGPM

33. La Commission ayant demandé²⁴ que le Secrétariat prépare et mette à jour un recueil des recommandations de la CGPM en vue de mieux suivre la mise en œuvre des décisions et des mesures qu'elle préconise, un projet de document a été diffusé sous la cote GFCM/XXX/2006/11. Sachant que des activités similaires ont lieu dans d'autres organisations régionales de gestion des pêches, le Secrétariat est d'avis que la Commission doit orienter la mise au point définitive de ce projet et l'établissement de la base de données s'y rapportant.

34. Plusieurs autres tâches coordonnées directement par le Secrétaire exécutif ou son adjoint ne sont pas mentionnées dans le présent document. Elles incluent notamment la coordination des communications avec les délégués, le renforcement de la coopération avec des organisations partenaires, la coordination de la préparation, de la traduction et de la distribution des documents, la mise à jour des pages web ainsi que la contribution à la coordination des projets régionaux de la FAO appuyant les activités de la Commission, ou contribuant à la formulation de projets tels que celui concernant les grands écosystèmes marins de la Méditerranée conduit par le Fonds pour l'environnement mondial.

²¹ Paragraphe 20 du rapport de la vingt-huitième session.

²² Paragraphe 90 du rapport de la vingt-neuvième session.

²³ Voir l'annexe 3 du document GFCM/ES/2004/3.

²⁴ Paragraphe 70 du rapport de la vingt-neuvième session.

V. MESURES PROPOSÉES A LA COMMISSION

35. La Commission est invitée à faire le point sur la situation concernant l'acceptation des amendements relatifs au budget autonome, notamment sur la question du solde entre les contributions prévues et effectivement reçues au titre du budget autonome 2005 et de l'utilisation des arriérés de contributions.

36. La Commission jugera peut-être utile d'examiner le contenu des rapports administratifs et financiers du Secrétariat et de fournir des orientations générales sur les questions relatives au mode de fonctionnement du Secrétariat en 2006.

ANNEXE 1: Situation concernant l'acceptation de l'accord révisé

Membres	Acceptation
Albanie	10 octobre 2003
Algérie	26 avril 2005
Croatie	28 novembre 2003
Chypre	3 août 2000
Communauté européenne	27 juillet 2000
France	30 octobre 2002
Grèce	29 août 2002
Italie	23 août 2000
Japon	30 juillet 2004
Liban	4 mars 2005
Jamahiriya arabe libyenne	23 décembre 2003
Malte	23 décembre 1999
Monaco	12 juin 2001
Roumanie	1 octobre 2003
Serbie-et-Monténégro	8 janvier 2003
Slovénie	29 avril 2004
Espagne	15 février 2002
Tunisie	30 juin 2003
Turquie	5 juin 2000

ANNEXE 2: Situation des contributions au 21 décembre 2005

Membres	Contribution due	Contribution reçue	Contribution non réglée
ALBANIE	4166,00	4153,00	13,00
ALGÉRIE	25310,00	25310,00	0,00
BULGARIE ⁽²⁾	7496,00	0,00	7496,00
CHYPRE	29180,00	29180,00	0,00
CROATIE	11023,00	11023,00	0,00
ÉGYPTE ⁽²⁾	35328,00	0,00	35328,00
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	260682,00	260682,00	0,00
FRANCE	29180,00	29180,00	0,00
GRÈCE	29180,00	29168,00	12,00
ISRAËL ⁽¹⁾	31580,00	0,00	31580,00
ITALIE	29180,00	29180,00	0,00
JAPON	55266,00	55266,00	0,00
LIBAN	6714,00	0,00	6714,00
LIBYE	14639,00	0,00	14639,00
MALTE	3187,00	3179,05	7,95
MONACO	5788,00	5788,00	0,00
MAROC ⁽²⁾	13073,00	0,00	13073,00
ROUMANIE	6106,00	0,00	6106,00
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	5922,00	0,00	5922,00
SLOVÉNIE	29180,00	29175,00	5,00
ESPAGNE	29180,00	29170,00	10,00
SYRIE ⁽²⁾	6557,00	0,00	6557,00
TUNISIE	32406,00	33521,50	-1115,50
TURQUIE	64615,00	0,00	64615,00
Total	764938,00	573975,55	190962,45

Remarque:

- (1) Chiffre hypothétique car le Membre n'a pas participé au vote de sélection du Secrétaire exécutif.
- (2) Ont participé au vote de sélection du Secrétaire exécutif mais n'ont pas déposé leur instrument d'acceptation.

Note:

À fin décembre 2005:

- quatorze Membres avaient déposé leur instrument d'acceptation et réglé leur contribution.
- cinq Membres avaient déposé leur instrument d'acceptation mais n'avaient pas réglé leur contribution.
- quatre Membres n'avaient pas déposé leur instrument d'acceptation, avaient participé au vote de sélection du Secrétaire exécutif mais n'avaient pas réglé leur contribution.
- Un membre n'a ni déposé son instrument d'acceptation, ni participé au vote, ni contribué.

À fin décembre, 75 pour cent du budget autonome (ou 78 pour cent à l'exclusion du Membre qui n'a pas voté, et 92 pour cent en considérant uniquement les Membres qui ont déposé leur instrument d'acceptation) étaient couverts.

ANNEXE 3: Note explicative sur les dépenses inscrites au budget, par chapitre

Les observations par chapitre figurant ci-après sont fondées sur la méthode standard d'allocations par rubrique budgétaire des fonds fiduciaires Oracle/FAO et prennent en considération l'extension possible des lignes budgétaires utilisées pour prévoir le budget autonome, conformément à ce qui avait été adopté à la session extraordinaire de 2004. Il doit être noté qu'à la suite de la réallocation de fonds entre les lignes budgétaires Oracle, certains chapitres ont été « suralloués » (par exemple les dépenses générales de fonctionnement ont représenté 33 pour cent de l'allocation totale correspondant aux prévisions 2004) ou « sous-alloués » (par exemple les coûts liés aux services d'interprétation et de publication et au soutien initial des réunions des organismes subsidiaires du CSC et du CAQ ont été transférés en grande partie au chapitre 8, relatif à la couverture arrière, ce qui se traduit par une ligne négative). La ligne budgétaire « 2004 », qui s'élevait à 27 pour cent de la prévision totale (2004), a été décomposée en plusieurs lignes dans le système Oracle, intitulées respectivement voyages, contrats, dépenses générales de fonctionnement et couverture arrière, selon le type de réunion concerné (voyage ou honoraires des interprètes, publication de rapports statutaires (CGPM et CSC), livraison de documents, etc.). Les dépenses totales figurant au tableau 1 comprennent les sommes réglées au 21 décembre 2005 et les engagements pris à fin janvier 2006.

Chapitre 1: Secrétariat

Les sous-chapitres couvrent principalement les salaires et la rémunération du personnel du Secrétariat, y compris certains frais généraux et indemnités (plan général d'assistance médicale, plan de retraite, indemnité pour enfant à charge, etc.) qui n'avaient pas été entièrement pris en compte dans la prévision de budget autonome 2004. Une somme de 164 452 dollars EU a été provisionnée pour deux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (un Secrétaire exécutif à partir de juillet 2005 et un Secrétaire exécutif adjoint à partir d'octobre 2005, y compris les salaires prévus pour janvier 2006), et un poste de la catégorie des Services généraux (un agent administratif) à compter de janvier 2006. Le montant des salaires prévus pour deux postes des services généraux en 2005 reste disponible, car la situation du budget autonome n'a pas permis de procéder autrement jusqu'au dernier trimestre de l'année. Les services s'y rattachant (sauf les voyages et le *per diem*) ont donc été assurés par le biais de la FAO.

Les salaires du consultant du SIPAM et du chercheur invité, calculés sur la base d'un temps partiel en janvier, ont été inscrits dans la ligne « Formation » et ne sont pas pris en compte dans ce chapitre.

Chapitres 2 et 3: Consultants et contrats

Ces deux chapitres couvrent le soutien apporté aux experts concernant la réunion sur relance du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture et la huitième réunion annuelle du SIPAM, ainsi que les salaires du chercheur invité pour préparer le document d'information et la base de données s'y rapportant, et les contrats pour la préparation des directives sur l'utilisation du concept d'unité opérationnelle.

Chapitre 4: Voyages

Ce chapitre concerne la liste des réunions figurant en annexe 6 et comprend les billets d'avion et l'indemnité journalière de subsistance correspondant aux voyages de service de collaborateurs n'appartenant pas au personnel (par exemple les experts, les consultants, les interprètes, les membres du bureau de la CGPM) et du personnel du Secrétariat pour leur participation, le cas échéant, aux réunions des organes du CSC et du CAQ, aux sessions du CSC et de la CGPM, aux réunions du comité directeur des projets régionaux de la FAO et aux réunions des organisations partenaires de la CGPM (par exemple le PNUE/RAC, la CICTA).

Chapitre 5: Formation

Seuls les coûts liés à l'équipe chargée de la relance du SIPAM ont été placés dans ce chapitre. La formation (linguistique) du personnel du Secrétariat a été allouée à la couverture arrière. L'indemnité prévue à l'appui du cours TECAM/SELAM n'a pas été utilisée mais elle a été prise en charge par la FAO.

Chapitre 5: Dépenses générales de fonctionnement

Ce chapitre et ses sous-chapitres couvrent les dépenses de fonctionnement (électricité, nettoyage des bâtiments, chauffage, etc.), l'exploitation et l'entretien du matériel, les services de sécurité et d'autres dépenses diverses. Seules les dépenses (75 dollars EU) liées aux téléphones mobiles du Secrétariat ont été imputées. Les coûts de fonctionnement ont été pris en charge la FAO. Le sous-chapitre « Autres dépenses » avait été initialement prévu pour héberger les coûts de fonctionnement, de publication et de réunion tels qu'ils avaient été budgétés pour 2004, mais ils ont été finalement rapatriés dans leurs lignes budgétaires d'origine, conformément aux procédures de fonctionnement du système Oracle.

Chapitre 6: Dépenses générales de fonctionnement

Les dépenses concernent les imprévus, notamment la livraison par DHL des documents prévus pour la huitième session du CSC et la trentième session de la CGPM.

Chapitre 7: Équipement

Ce chapitre comprend les sous-chapitres consacrés aux matériels courant et durable. Les dépenses prévues concernent le renouvellement (2317 dollars EU) du contrat privé (avec Winapply) pour l'hébergement du système SIPAM et le transfert du compte web de la CGPM sur le serveur de la FAO. Les engagements relatifs à l'acquisition de deux ordinateurs portables et de logiciels ont été ajoutés à cette ligne budgétaire.

Chapitre 8: Couverture arrière

Les coûts liés aux services d'interprétation (sauf les voyages et l'indemnité journalière de subsistance) pour la huitième session du CSC et la trentième session de la CGPM, ainsi que les dépenses relatives à la traduction et à l'impression interne des documents de session ont été imputés à cette ligne budgétaire. Celle-ci comprend également l'acquisition d'ouvrages, l'assistance de techniciens lors des réunions des organes subsidiaires (par exemple l'électricien), la traduction officielle (par exemple la lettre d'appel de fonds, la lettre d'invitation aux réunions statutaires) et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux.

En outre, les dépenses et les engagements liés à l'impression et à la publication des rapports des organes subsidiaires des comités (par exemple les rapports du Groupe de travail ad hoc CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon rouge, l'atelier sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les ateliers sur la sélectivité des engins de pêche et l'atelier sur les points de référence [engagés]), ainsi que l'ensemble des monographies publiées (ou en cours de publication) dans le cadre de la série CGPM Études et revues, tels qu'ils figurent dans l'annexe 6 du présent document ont été inscrits dans cette ligne budgétaire. La réallocation imposée par le système Oracle d'une partie des dépenses 2004 prévues pour le soutien financier initial apporté aux réunions des organes subsidiaires des comités de la CGPM (y compris les engagements pris pour la préparation de la réunion du CAQ sur les indicateurs durables de l'aquaculture, et le groupe de travail permanent du CSC sur les méthodologies d'évaluation des stocks), ainsi que les dépenses non inscrites au budget telles que celles concernant les « publications scientifiques » (par exemple les traductions officielles), s'est traduite par un solde négatif de 50 536 dollars EU pour ce chapitre.

Chapitre 9: Coût d'appui de la FAO

Les coûts d'appui de la FAO représentent 4,5 pour cent des dépenses totales, conformément au Règlement financier de la CGPM (article III).

Il n'y a pas eu de dépenses ou de recettes extrabudgétaire enregistrées en 2005. Au 20 décembre, le solde projeté (contributions reçues moins les dépenses et les engagements) s'est avéré positif (243 743 dollars EU).

Enfin, il doit être noté que les états budgétaires susmentionnés correspondent à une phase comptable intérimaire et que dans l'avenir, les allocations devront être plus proches des formats standard du système de gestion Oracle afin que les dépenses réglées puissent apparaître plus clairement.

ANNEXE 4: Prévion de budget de la CGPM (Session extraordinaire, 2004)

COMPOSANTES	Contribution de la FAO	Budget autonome en dollars EU
A) SECRÉTARIAT		
Secrétaire (D1)		145 000
Secrétaire adjoint/Conseiller en gestion des pêches (P5)		130 000
Secrétaire / dactylographe (G5-G4)		42 000
Assistant finance/administration (G4)		40 000
Consultants/experts		0
Matériel (fourni par le pays hôte)		0
Coûts de fonctionnement		15 000
Voyages		36 000
Statisticien (gelé)		0
SOUS-TOTAL	0	408 000
B) SOUTIEN TECHNIQUE DE LA FAO		
SOUS-TOTAL	94 250	
C) RÉUNIONS		
C1) Réunions statutaires (CSC et CGPM)		
SOUS-TOTAL		116 000
C2) Réunions des organes subsidiaires sur les pêches de capture		
Sous-comités + 3 Groupes de travail (GT)		20 000
GT sur les efforts de pêche		5 000
GT sur les unités opérationnelles		5 000
GT sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée		5 000
GT sur la sélectivité		5 000
SOUS-TOTAL	0	40 000
C3) Réunions des organes subsidiaires sur l'aquaculture		
Réunion annuelle du SIPAM		8 000
Réunion d'expert chargée de rétablir le réseau EAM		15 000
SELAM/SIPAM (<i>Atelier sur une des composantes mieux définie</i>)		10 000
Réunion d'experts "Gestion des écloséries"		10 000
SOUS-TOTAL	0	43 000
D) PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES		
SOUS-TOTAL	0	28 000
E) AUTRES ACTIVITÉS		
SIPAM		67 000
SIPAM (fonctionnaire)		30 000
Entretien et mise à jour du site Web de la CGPM	19 750	0
Logo et brochure de la CGPM	2 500	0
SOUS-TOTAL	22 250	97 000
TOTAL	116 500	732 000
Frais de soutien de la FAO 4,5%		32 940
GRAND TOTAL	116 500	764 940

ANNEXE 6: Réunions

Réunions intersessions de la CGPM

Conformément aux décisions de la Commission sur ce sujet, les seize réunions qui suivent ont été tenues pendant la période d'intersessions:

- CSC/Atelier SCES sur la sélectivité des engins de pêches. 9-11 février 2005, Sète, France.
- CAQ/ Cours de perfectionnement TECAM sur « La conception et la gestion des écloséries de mollusques bivalves ». Saragosse, Espagne, 14-19 février 2005.
- Troisième Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur l'élevage du thon rouge en Méditerranée, Rome, Italie, 16-18 mars 2005.
- CAQ/ Cours du TECAM sur « L'utilisation des systèmes d'information géographique pour les pêches et l'aquaculture »; Saragosse, Espagne, 13-24 juin 2005.
- CAQ/ Session annuelle du SIPAM, Split, Croatie, 21-23 juin 2005
- CSC/SCSI Atelier transversal sur la mesure de l'effort de pêche, et Groupe de travail transversal du SCSI sur les unités opérationnelles. Tanger, Maroc, 4-6 juillet 2005.
- CSC/ Atelier sur l'approche systémique des pêches, organisé par le Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins, 7-9 septembre, Salammbô, Tunisie.
- CSC/SCSI Atelier transversal sur les bases de données et le cadre statistique de la CGPM (et la liste blanche des navires ne pratiquant pas la pêche illicite), 26 septembre, Rome, Italie.
- CSC/SCSA, Réunion annuelle, y compris les Groupes de travail sur les espèces démersales et les espèces de petits pélagiques, 26-30 septembre, Rome, Italie.
- CSC/SCCESS, Réunion annuelle, 27-30 septembre, Rome, Italie.
- CSC/SCSI, Réunion annuelle, 27-30 septembre, Rome, Italie.
- CSC/SCMEE, Réunion annuelle, 27-30 septembre, Rome, Italie.
- CSC/ Réunions informelles de coordination des Sous-Comités (CMSC), 30 septembre, Rome, Italie.
- CSC/ Réunions de coordination des Sous-Comités (CMSC), 24 octobre, Tirana, Albanie.
- CSC/ Huitième session du Comité scientifique consultatif, 25-28 octobre, Tirana, Albanie.
- CAQ/ Réunion d'experts pour le rétablissement du réseau EAM, Rome, Italie, 7-9 décembre 2005.
- Réunion CGPM du groupe de sélection du Secrétaire exécutif adjoint, Rome, Italie.

Réunions au cours desquelles la CGPM était représentée²⁵

Les réunions auxquelles la CGPM était représentée par son Secrétariat étaient les suivantes:

- FAO/CGPM/CIHEAM, Cours de perfectionnement sur « La conception et la gestion des écloséries de mollusques bivalves », Saragosse, Espagne, 14-19 février (*).
- Vingt-sixième Session du Comité des pêches de la FAO (COFI), Rome, Italie, 7-11 mars 2005.
- Quatrième réunion des organismes régionaux des pêches, Rome, Italie, 14-15 mars 2005.

²⁵ (*) par un spécialiste de l'assistance technique de la FAO.

- CSC/SCSI-EC réunion informelle sur les statistiques et les bases de données. FAO, Rome, 10 mai 2005.
- MEDISAMAK, séminaire sur la pêche artisanale, Ancona, Italie, 13 mai 2005.
- Treizième réunion du Comité de coordination du projet CopeMed de la FAO, Tunis, Tunisie, 24-25 mai 2005.
- Septième réunion des points de contact nationaux du PNUE/SPA (zones protégées), Séville, Espagne, 31 mai-3 juin, 2005 (*).
- CICTA/SCRS Sous-Comité sur les statistiques, Madrid, Espagne, 26-27 septembre 2005 (*).
- Réunion intitulée « Aquaculture, Fishing and Sustainable Development in the Mediterranean Sea », Chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée, Izmir, Turquie, 3-4 octobre 2005(*);
- Réunion du Comité permanent de la recherche et des statistiques de la CICTA (SCRS), Madrid, Espagne, 3-7 octobre 2005.
- CRES-UILA. Séminaire de formation sur la pêche responsable dans la mer tyrrhénienne, Pozzuoli, Italie, 8 octobre 2005.
- Septième réunion du Comité de coordination du projet AdriaMed de la FAO, Ljubljana, Slovénie, 10-12 Octobre 2005.
- PNUE. Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005.
- Conférence sur la biodiversité marine, la gestion des pêches et les zones marines protégées, Parlement européen, Bruxelles, 10 novembre 2005 (*).
- « Slow Food » - Conférence internationale intitulée “The Sea: one resource, many responsibilities. Practices and policies”, Gênes, Italie, 11-13 novembre 2005 (*);
- Atelier régional de la FAO sur les facteurs de non durabilité et de surexploitation – Afrique occidentale et régions méridionale et orientale de la Méditerranée, Dakar, Sénégal, 28 novembre – 1^{er} décembre 2005 (*).
- FAO/FIRMS Réunion du groupe de travail, FAO, Rome, 5-8 décembre 2005.
- GEF/PNUE Réunion de démarrage du projet PDF B « Partenariat stratégique pour le grand écosystème de la Méditerranée », Athènes, Grèce, 8-9 décembre 2005 (*).
- PNUE/MAP Atelier sur les espèces non indigènes dans la région méditerranéenne, (Rome, Italie, 6-7 décembre 2005). – Conférence de pays arabes sur le rôle des statistiques, de l'information et des bases de données dans le développement durable des pêches et de l'aquaculture dans les pays arabes. Union arabe des producteurs piscicoles, Le Caire, Égypte, 13-14 décembre 2005.
- ACCOBAMS/CGPM Secrétariat, réunion informelle de coordination, FAO, Rome, 22 décembre 2005.

ANNEXE 6: Liste des publications produites et en cours**1. Publications produites en 2005**

- Rapport de la septième session du Comité scientifique consultatif, Rome, 19-22 octobre 2004. *FAO Fisheries Report*. N° 763 (Bi), Rome, 2005.
- Rapport sur la vingt-neuvième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Rome, Italie, 21-25 février 2005. *Rapport de la CGPM*, n°29, Rome, 2005.
- Rapport de l'Atelier de la CGPM sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, Rome, 23 et 26 juin 2004. *FAO Fisheries Report*, n°767, Rome, 2005.
- Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail spécial sur les techniques durables d'élevage du thon, Rome, Italie, 16-18 mars 2005. *FAO Fisheries Report*, n° 779, Rome.
- Rapport de la huitième session du Comité scientifique consultatif (CSC), Tirana, Albanie, 25-28 octobre 2005. *FAO Fisheries Report*, n° 789 (Bi), Rome. (Version préliminaire).
- Étude comparative du cadre réglementaire des pêches en Méditerranée. *CGPM Études et Revues n° 75*. Rome, 2005.
- Mise en œuvre du Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée: impacts potentiels sur la gestion des pêches en Méditerranée. *Études et revues de la CGPM*, n° 76, Rome, 2005.
- Interaction entre l'aquaculture et les pêches de capture: perspective méthodologique. *Études et revues de la CGPM n° 78*, Rome, 2005.

2. Documents en cours de préparation devant être publiés au début de 2006

- Rapport de l'Atelier sur la normalisation des méthodes de sélectivité applicables au chalutage. Sète, France, 9-11 février 2005.
- SCIS Rapport du Groupe de travail sur les unités opérationnelles, y compris l'atelier sur la mesure de l'effort de pêche, Tanger, Maroc, 4-6 juillet 2005.
- Rapport de l'Atelier sur l'approche écosystémique des pêches. Salamambo, Tunisie, 7-9 septembre 2005.
- Rapport de la septième session du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA). Rome, Italie, 26-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE). Rome, Italie, 27-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Rome, Italie, 26-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-comité sur les sciences économiques et sociales (CESS). Rome, Italie, 27-30 septembre 2005.
- Inventaire des communautés de pêcheurs artisanaux dans les régions centrale et occidentale de la Méditerranée. Version préliminaire. *Études et revues de la CGPM*, n° 77.
- MedStat - An Adaptive Approach for the Improvement of Fishery Statistical Systems in Mediterranean Countries under FAO Projects. Version préliminaire. *Études et revues de la CGPM*, n°79.
- Biological Reference Points for Mediterranean Fisheries. Version préliminaire. *Études et revues de la CGPM*, n° 80.

- An Index list of GFCM Publications. 1952-2005. Version préliminaire. Etudes et revues de la CGPM, n° 81.
- Guideline for the use of the Operational Unit Concept. Version préliminaire. Etudes et revues de la CGPM, n° 82.